

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

SÉANCE DU 5 MAI 2020

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Damase siégeant en séance ordinaire ce mardi 5 mai 2020 à 19 h 30 par voie de vidéoconférence.

Sont présents à cette vidéoconférence : monsieur le maire, Christian Martin, madame la conseillère, Ghislaine Lussier, et messieurs les conseillers, Claude Gaucher, Yvon Laflamme, Gaétan Jodoin, Alain Robert et Yves Monast. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Sous la présidence de monsieur le maire, Christian Martin.

Assiste également à la séance, par voie de vidéoconférence, Madame Johanne Beauregard, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Rés. 2020-05-054

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Christian Martin, vérifie le quorum et ouvre la séance.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide de moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Alain Robert, appuyé par madame Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

ADOPTÉE

Rés. 2020-05-055

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2020

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast, et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Étant donné que la séance est tenue à huis clos, aucune question avant la tenue de l'assemblée n'a été reçue par la poste ou par courriel.

Rés. 2020-05-056

ADOPTION DES COMPTES AU 30 AVRIL 2020

Il est proposé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher appuyé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité que le bordereau des comptes payés et à payer au 30 avril 2020, au montant de 257 924,11 \$ soit approuvé.

Que ce bordereau portant le numéro 2020-05-056 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Rés. 2020-05-057

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 124 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 122 POUR FIXER LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXES ET LES DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'EXERCICE 2020

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire et que les directives impliquent des mises à pieds temporaires de plusieurs secteurs "non essentiels";

ATTENDU QU'il y a lieu d'alléger le fardeau fiscal des citoyens étant dans cette situation de façon temporaire;

ATTENDU QUE l'article 981 du *Code municipal du Québec* autorise la Municipalité à décréter par résolution un taux d'intérêt différent que celui prévu par règlement, et ce, à toutes les fois qu'il le juge opportun;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, lors de la séance du conseil tenue le 7 avril 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par monsieur le conseiller, Alain Robert, et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 124 modifiant le règlement numéro 122 pour fixer les différents taux de taxes et les différents tarifs pour l'exercice 2020, tel que présenté.

ADOPTÉE

Dépôt- 2020-05-058

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019.

Le résumé se lit comme suit:			
	Budget		Réalisations
Revenus	2019		2019
Taxes	4 356 059 \$		4 524 221 \$
Tenant lieu de taxes	19 050 \$		20 883 \$
Transferts	63 282 \$		114 257 \$
Services rendus	117 460 \$		174 217 \$
Imposition droits, amendes	141 450 \$		257 855 \$
Total des revenus	4 697 301 \$		5 091 433 \$
Dépenses			
Administration générale	510 976 \$		518 982 \$
Sécurité publique	593 942 \$		576 309 \$
Transport	655 855 \$		633 224 \$
Hygiène du milieu	1 766 235 \$		1 515 521 \$
Aménagement et urbanisme	58 155 \$		52 135 \$
Loisirs et culture	439 969 \$		456 750 \$
Frais de financement	159 583 \$		153 743 \$
Total des dépenses	4 184 715 \$		3 906 664 \$
Remboursement dette long terme	608 364 \$		608 364 \$
Perte sur cession immobilisation			
Transfert à l'état activité investissement	22 500 \$		35 195 \$
Affectations des surplus	(118 278) \$		(122 927) \$
Grand total des dépenses	4 697 301 \$		4 427 296 \$
Résultat de l'exercice:	- \$		664 137 \$

Rés. 2020-05-059

TRANSFERTS DE FONDS ENTRE DIFFÉRENTS POSTES DU BILAN- SURPLUS ACCUMULÉ

Il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast et résolu à l'unanimité, que suite au dépôt des états financiers au 31 décembre 2019, la municipalité de Saint-Damase termine l'année financière avec un surplus budgétaire de 664 137 \$ et qu'il y a lieu de procéder au transfert de 383 370 \$ dans les surplus suivants, soit :

Surplus accumulé affecté aux équipements -Station épuration	10 000 \$
Surplus accumulé affecté à la disposition des boues	46 577 \$
Surplus accumulé pour le RBS	63 132 \$
Surplus accumulé affecté à l'aqueduc	263 661 \$
Total du transfert aux surplus accumulés	383 370 \$

ADOPTÉE

Dépôt 2020-05-060

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE COMPARATIF AU 31 MARS 2020

Conformément au règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose l'état des revenus et dépenses comparatifs au 31 mars 2020.

Rés. 2020-05-061

RADIATION DE COMPTES DE TAXES MUNICIPALES 2018-2019-2020

CONSIDÉRANT la liste des comptes devant être radiés pour les années 2018, 2019 et 2020, les propriétaires étant décédés ou introuvables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, appuyé par monsieur le conseiller, Alain Robert et résolu à l'unanimité de procéder à la radiation des comptes de taxes municipales, tel que décrits en annexe A et totalisant 682,43 \$ pour les années 2018-2019 et 2020.

ADOPTÉE

Rés. 2020-05-062

DEMANDE D'IDENTIFICATION PAR PIQUETAGE DE LA BANDE RIVERAINE LORS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LES COURS D'EAU

CONSIDÉRANT les travaux d'entretien qui seront effectués dans les cours d'eau de la municipalité par la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables le 22 décembre 1987 sur proposition du ministre de l'Environnement conformément à l'article 2.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).

CONSIDÉRANT la difficulté de la compréhension de la délimitation de la bande riveraine dans les cours d'eau et le respect de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast, et résolu à l'unanimité de demander à la MRC d'inclure à ses devis l'identification par piquetage de la bande riveraine pour tous les travaux d'entretien dans les cours d'eau de la municipalité.

ADOPTÉE

Rés. 2020-05-063

POLITIQUE DE LA FAMILLE – SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES – 11 AU 17 MAI 2020 – PROCLAMATION

CONSIDÉRANT que la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres;

CONSIDÉRANT que le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Damase s'est dotée d'une Politique de la Famille ainsi que d'une Déclaration de la famille;

CONSIDÉRANT que la Semaine québécoise des familles se tiendra du 11 au 17 mai 2020 sous le thème *Conciliation famille et travail : ensemble, c'est possible!* ;

CONSIDÉRANT que cette semaine est une opportunité pour jeter un regard nouveau sur les enjeux qui touchent les citoyens, afin de créer des conditions pour que chacun puisse rendre son expérience familiale plus enrichissante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité

DE PROCLAMER la semaine du 11 au 17 mai 2020 *Semaine québécoise des familles*, sous le thème *Conciliation famille et travail : ensemble, c'est possible!* ;

ADOPTÉE

Rés. 2020-05-064

**JOURNÉE MONDIALE DE SENSIBILISATION À LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES –
PROCLAMATION**

CONSIDÉRANT que la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées a pour but de sensibiliser l'opinion publique sur un phénomène inacceptable et tabou dans notre société, soit la maltraitance des personnes âgées;

CONSIDÉRANT que la plupart des personnes âgées peuvent continuer à apporter une contribution essentielle à la bonne marche de la société pour peu que des garanties suffisantes soient mises en place;

CONSIDÉRANT qu'il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnel ou non, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne aînée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, appuyé par monsieur le conseiller, Alain Robert et résolu à l'unanimité

DE PROCLAMER la journée du 15 juin 2020 comme étant la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées afin de sensibiliser la population de la municipalité de Saint-Damase; et

D'INVITER tous les élus et la population de la Municipalité à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Le conseil prend acte de la correspondance reçue depuis la dernière séance.

Rés. 2020-05-065

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Alain Robert, et résolu que la séance soit levée à 19 h 39.

ADOPTÉE

Christian Martin
Maire

Johanne Beauregard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Christian Martin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Christian Martin, maire